

## Objectif 1 : Éradication de la pauvreté

**Cible de l'ONU :** 1.2 - D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

**Indicateur 1.i1 :** Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % et à 50 % du niveau de vie médian)

## Concepts et définitions

### Définition de l'indicateur :

Proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros)

### Concepts :

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue.

Dans l'approche en termes relatifs, le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale ou exonérés (heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime soignants, fonds de solidarité pour les entreprises), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

L'**unité de consommation** est une pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'« OCDE modifiée ») retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### **Champ :**

France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

### **Commentaires :**

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle de la pauvreté monétaire et son rapprochement ou non de la cible internationale.

L'indicateur « Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % et à 50 % du niveau de vie médian) » est identique à l'indicateur Onusien 1.2.1 « Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge ».

C'est également un indicateur européen mais calculé pour la France à partir d'une autre source (EU-Silc).

## **Méthodologie**

### **Méthode de calcul :**

L'indicateur est égal à la proportion d'individus (en %) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % (ou 50 %) qui correspond à 60 % (ou 50 %) du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. À partir de 2020, la série de l'indicateur est calculée avec une chaîne de production de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) renouvelée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi (EEC3).

En 2012, l'indicateur a été recalculé en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013.

Par ailleurs, en 2010 et 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. À partir de 2012, ces estimations mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

### **Désagrégations retenues :**

Par sexe, classe d'âge, activité BIT, catégorie socioprofessionnelle

### **Désagrégations territoriales :**

Les taux de pauvreté à 60 % et à 50 % du niveau de vie médian sont diffusés à un niveau infranational mais proviennent d'une autre source : le fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi). Ces taux de pauvreté sont diffusés aux niveaux des régions, départements, arrondissements, intercommunalités et communes sous condition que la zone infranationale diffusée compte au moins 1 000 ménages ou 2 000 personnes.

## Source des données

### **Description :**

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête **Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231>

### **Champ de l'opération :**

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/presentation>

### **Périodicité :**

Annuelle

### **Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :**

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/documentation-methodologique>

Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Les données antérieures à 2020 ne sont pas identiques à celles figurant dans l'*Insee Première* n° 1973 « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent » qui ont été réropolées pour permettre une comparaison temporelle.

## Références / Publications

[En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent](#), *Insee Première* n° 1973

[Taux de pauvreté selon le seuil de pauvreté - Données annuelles de 1975 à 2021](#), Insee Chiffres clés

[En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire](#), *Insee Analyse* n° 77